

partis de l'opposition, mais il trône en grand patron et il peut faire entrer cette mesure en vigueur. Cette manière d'agir ne lui convient sûrement pas.

Je pourrais ajouter aussi qu'en mettant fin au service général de livraison du courrier le samedi, on forcera beaucoup de gens à déboursier des sommes supplémentaires pour expédier des communications importantes. Le ministre nous a dit qu'un service spécial de livraison sera disponible le samedi et le dimanche. N'est-il pas probable que beaucoup de gens devront avoir recours à ce moyen de livraison plus coûteux? A tout prendre, nous estimons que réduire la livraison à cinq jours par semaine est une mesure rétrograde à laquelle le ministre ne devrait pas donner suite.

Je répète que je n'ai pas tenté de participer au spectacle dont nous avons été témoins plus tôt. Il s'agit d'une très grave question. Dans l'ensemble, la mesure vise à augmenter les taux et à réduire les services. Comme nous n'approuvons pas l'ensemble de la mesure, nous sommes obligés de voter contre les dispositions dont nous sommes saisis pour protester contre la proposition tout entière. J'espère que le ministre consentira à ce qu'après la deuxième lecture, si c'est impossible plus tôt, le bill soit déféré au comité pour une étude plus approfondie. Nous voterons contre cette mesure rétrograde.

• (9.20 p.m.)

[Français]

M. Maite: Monsieur le président, je ne suis pas d'avis évidemment, qu'il est opportun d'augmenter le tarif postal, comme le propose actuellement l'honorable ministre des Postes (M. Kierans).

Il faudrait considérer que ce service est un des services les plus populaires que nous avons actuellement au pays, en ce sens que tous les gens ont au moins la possibilité de l'utiliser à un prix vraiment raisonnable.

Compte tenu de la politique du gouvernement qui, depuis quelques semaines, tend à couper, à imposer des restrictions ici et là, on aurait pu s'attendre qu'à la suite de la diminution de certains services, le ministère des Postes offre même à toute la population du pays une diminution de tarif d'un sou au lieu d'une augmentation. Mais cela ne semble pas être l'intention du gouvernement.

Il faudrait peut-être trouver une autre solution que celle d'augmenter ce tarif, et je pense qu'on pourrait peut-être chercher les véritables causes du déficit du ministère. Lorsque, dans le rapport annuel des Postes de 1968, on nous dit que plusieurs frais d'autres

ministères ont été mis au compte des postes canadiennes, cela explique le déficit. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'instituer une enquête plus approfondie en vue de déterminer s'il n'y a pas des excès de dépenses, s'il n'y a pas là une anomalie, bref, si le ministère des Postes ne sert pas de vache à lait à d'autres ministères car, à mon sens, d'après le volume du courrier, d'après le nombre de maisons d'affaires et de domiciles desservis et d'après les possibilités des postes canadiennes, il me semble bien que ce déficit est un peu inexplicable. Je pense même que ce serait là un des rares services où il pourrait y avoir une certaine rentabilité.

Or, ne payons pas pour une mauvaise administration ou, plutôt, ne faisons pas payer les citoyens du pays pour une mauvaise administration. Songeons plutôt à déterminer exactement pourquoi il y a un déficit. Il me semble que les explications contenues dans le rapport annuel ne sont pas assez claires. On devrait nous mettre au courant des frais occasionnés par l'aménagement des locaux, les services de comptabilité, les émissions de chèques, les cotisations de l'employeur au fonds de retraite et le Régime des pensions du Canada. Il me semble qu'on devrait nous dire exactement pourquoi tout cela est absorbé par les Postes et pourquoi, en fait, il y a un déficit. Je dis cela, monsieur le président, parce que dès le début, on nous dit que c'est là l'explication du déficit, étant donné que depuis des années, le ministère des Postes affichait plutôt un surplus.

En conséquence, il faudrait conserver l'aspect tout à fait populaire des postes, c'est-à-dire que tous les citoyens devraient avoir la possibilité d'utiliser les postes à des frais minimums. Si l'on établit un précédent en augmentant continuellement le coût de ce service, il finira malheureusement, comme bien d'autres, par être un service coûteux. Alors que nous avons la possibilité de jouir d'un service peu coûteux pour tous les citoyens, il me semble que ce n'est pas le temps, dans une période de restrictions comme celle que nous connaissons présentement, d'augmenter ce tarif.

J'espère, monsieur le président, que le ministre reconsidérera la question et qu'il pourra, en temps utile, nous annoncer qu'il renonce à cette augmentation.

M. Mongrain: Monsieur le président, je serai très bref, parce que je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit, sauf peut-être faire le point.

J'ai eu l'occasion de suivre les délibérations de la Chambre pendant quelques années, mais il n'arrive pas tous les jours que nous ayons l'occasion de voir autant d'illogismes dans la façon de discuter un problème.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre.)]